

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'ACTION DU TERRITOIRE

2020

Introduction

En 2020, Grand Paris Grand Est place la transition écologique au cœur de son action et de la lutte contre la crise sanitaire

2020 a été une année riche de grands projets d'avenir pour le territoire : construction du plan d'action du **Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)**, adoption du **Plan de Relance territorial avec un axe écologique fort**, expérimentation de la collecte des bio-déchets auprès des établissements scolaires, aménagement du Parc Nature du Plateau d'Avron, accompagnement du lancement du parcours de rénovation énergétique et performant du pavillonnaire, poursuite de l'élaboration du **Plan local d'Urbanisme intercommunal**. Grand Paris Grand Est a intégré la **transition écologique comme un fil rouge transversal dans ses politiques publiques** pour les années à venir et a décliné ce principe dans l'ensemble des projets menés en 2020.

Grand Paris Grand Est a poursuivi cette année, **l'élaboration de son PCAET** démarrée en mars 2019. Ce document stratégique et opérationnel vise à améliorer la santé et à préserver l'environnement des habitants des émissions de pollutions et de CO² et des effets du changements climatiques. L'EPT a livré début 2020 un **diagnostic** révélant les principales sources de pollutions atmosphériques et environnementales, d'émissions de carbone, les secteurs les plus consommateurs d'énergies fossiles : l'habitat énergivore et alimenté aux énergies fossiles, les déplacements dominés par la voiture individuelle thermique, le bâti tertiaire, y compris public, l'alimentation. Sur la base de ces conclusions, l'EPT a construit un **plan d'actions structuré autour de 6 axes** avec pour **objectif transversal d'amélioration de la santé des habitants** :

- Construire un territoire sain, vert et anticipant le changement climatique
- Offrir des logements sains à haute performance énergétique et accessibles
- Développer les mobilités propres et actives
- Promouvoir une consommation saine, durable et locale
- Impliquer les entreprises dans la transition écologique
- Agir en collectivités éco-exemplaires

GPGE est soutenu par l'ARS et l'ADEME pour **sa démarche innovante d'intégration de la santé** dans son PCAET. Ce plan d'actions a été bâti en **concertation étroite avec l'ensemble des acteurs** du territoire : l'ensemble des élus et services de l'EPT, les 14 Villes du territoire, les partenaires institutionnels. Les acteurs locaux, associations, entreprises, collectifs citoyens ont été également impliqués dans l'élaboration de ce plan d'actions à l'occasion du **forum de concertation** dématérialisé, qui a rassemblé les 1^{er} et 8 décembre 2020 plus d'une centaine de participants. Ce travail sera poursuivi en 2021 afin de conduire le projet de PCAET à son adoption par le Conseil de territoire, prévue avant l'été 2021.

Afin de faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences, Grand Paris Grand Est **a engagé 25 millions d'euros dans un Plan de Relance territorial** au plus proche des réalités locales, visant à accompagner les entreprises et les publics les plus en difficultés. La **transition écologique est l'une des trois grandes priorités** de ce plan, avec la relance économique et la rénovation des infrastructures. Grand Paris Grand Est prévoit des actions fortes en faveur de la transition écologique, et notamment :

- 19 millions € d'investissements pour améliorer les **réseaux d'assainissement de l'eau**
- 400 000 € pour la **modernisation des déchèteries**



- Instauration d'un fonds habitat destiné à financer les travaux de **rénovation énergétique des logements**, via l'expérimentation du parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire
- Le développement d'une **alimentation saine et locale et durable** sur le territoire, avec notamment le lancement d'un recensement des acteurs fin décembre 2020

Les actions prévues au plan de relance seront mises en œuvre au cours des années 2020 et 2021.

La transition écologique se décline également dans un grand nombre de projets réalisés ou initiés en 2020 : aménagement du parc du Plateau d'Avron, projet d'aménagement Rosny-métropolitain phase 2, étude sur la compétence déchets et préparatoire au lancement du marché de collecte, Plan guide d'urbanisme de Gagny, diagnostic de l'habitat privé et accompagnement de l'expérimentation du Parcours de rénovation énergétique performant de l'habitat, étude préparatoire d'un programme de requalification des zones d'activités.



Définitions préalables

1. Les finalités du développement durable

Le Développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » - Rapport Brundtland 1987.

Le développement durable poursuit cinq finalités (article L. 110-1 du code de l'environnement) :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

2. Le cadre réglementaire du rapport développement durable

En application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont tenus d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit tenir compte des cinq finalités du développement durable et « intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques que [la collectivité ou l'EPCI] mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation » (Art. L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales). Ce rapport doit être présenté par l'exécutif **préalablement aux débats sur le projet de budget**.

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales précise que le rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

3. Les compétences de Grand Paris Grand Est

Créé le 1er janvier 2016 en Seine-Saint-Denis, Grand Paris Grand Est est composé des 14 communes suivantes : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble. Le territoire de Grand Paris Grand Est rassemble 400 000 habitants.

Les compétences de Grand Paris Grand Est sont les suivantes :

- la prévention et la gestion des déchets ménagers ;
- l'eau et l'assainissement ;



- l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- le renouvellement urbain ;
- les transports et les déplacements
- l'aménagement de l'espace ;
- le développement économique ;
- l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;
- l'élaboration du plan climat air-énergie territorial ;
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion ;
- la mise en œuvre des actions relevant de la politique de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ;
- l'aménagement et la gestion de la maison des services publics à Montfermeil;
- la création, l'aménagement et la gestion des maisons de Justice et du Droit;

PARTIE 1

Actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Grand Paris Grand Est



1. Grand Paris Grand Est mobilisé dans la gestion de la crise sanitaire

Dès le début de la crise sanitaire, Grand Paris Grand Est s'est mobilisé pour **protéger la santé des habitants et de ses agents**, et permettre la continuité du service public dans les meilleures conditions possibles. La gestion de crise a été conduite dans le respect des principes du développement durable. Durant les différentes périodes de confinement, l'EPT Grand Paris Grand Est a rendu possible le **télétravail** pour tous les agents dont les missions pouvaient être remplies à distance. **70 agents** sont aujourd'hui équipés d'un ordinateur portable permanent et d'un VPN permettant l'accès à distance à toutes les ressources dématérialisées de l'EPT. Avant le deuxième confinement, tous les agents qui ne l'étaient pas encore ont pu être équipés grâce à une flotte de **40 ordinateurs reconditionnés** achetés par Grand Paris Grand Est auprès de deux acteurs de l'économie circulaire favorisant l'insertion par l'activité économique : Travailler et Apprendre Ensemble (association noiséenne appartenant au mouvement ATD Quart Monde) et Ecodair.

Un certain nombre d'outils ont été mis en place pour accompagner les agents, les tenir informés de l'évolution des mesures sanitaires prises par l'EPT conformément aux mesures gouvernementales, **conserver un lien et une certaine cohésion** entre eux, partager l'expérience, les bonnes pratiques et le vécu de cette situation particulière, parfois difficile. Un **guide du télétravail et une info-lettre hebdomadaire** ont été créés pour conseiller les agents dans l'aménagement de leur poste de travail à domicile, leur proposer des activités à pratiquer en confinement, en-dehors de leur temps de travail issues de propositions d'agents ou de la DRH. Un espace de conversation à distance et accessible à tous a également été créé. Un certain nombre de solutions de visioconférence et de partage de fichiers ont également été proposées ou développées.

En avril 2020, afin d'accompagner la sortie de confinement, Grand Paris Grand Est a fait l'acquisition de **600 000 masques lavables et réutilisables auprès d'entreprises françaises** et pour partie fabriqués à Saint-Ouen l'Aumône, en Ile-de-France. **400 000 masques ont notamment été distribués à l'ensemble des habitants.**

Afin d'assurer une protection optimale de son personnel et des usagers du service public, **un kit de déconfinement contenant 10 masques réutilisables, du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes ainsi qu'un guide** reprenant les questions fréquentes et les mesures de sécurité ont été distribués gratuitement à chaque agent. 4 masques réutilisables supplémentaires ont été distribués aux agents qui le souhaitent à destination de leurs familles et de leurs proches. Grand Paris Grand Est a également veillé à équiper l'ensemble de ses sites et des agents de tout le matériel nécessaire : visières, écrans de protection, housses de sièges, distributeurs de gel hydroalcoolique, etc.

Des aménagements, une signalétique, une alternance entre télétravail et travail en présentiel et des rotations ont été organisés pour permettre le retour au travail des agents dans des conditions respectant les mesures de distanciation physique. Durant le second confinement, afin de garantir la santé physique et psychologique des agents ne disposant pas à leur domicile de conditions adéquates pour télétravailler (petit logement, pas d'espace extérieur, mobilier de travail non adéquat, difficulté à supporter la solitude...) les agents ont été autorisés à venir travailler sur place au maximum 2 jours par semaine et dans la limite des jauges permettant les mesures de distanciation sociale.



2. Gestion du patrimoine

1) Un patrimoine immobilier à la recherche de l'efficacité énergétique et connecté aux réseaux de transports publics

Le patrimoine immobilier de Grand Paris Grand Est est majoritairement constitué de bâtiments récents qui respectent **les normes actuelles en matière de performance énergétique**, maillant le territoire pour **agir au plus près des usagers et habitants**. La majorité des équipements sont situés à proximité d'un réseau de transport en commun (RER A, RER E, Tram T4).

Le patrimoine immobilier de Grand Paris Grand Est est constitué de plusieurs sites :

- Le **siège administratif de Grand Paris Grand Est** est situé à Noisy-le-Grand depuis le 1er janvier 2018. Sur une surface d'environ 3 000 m², il accueille la Direction générale, l'ensemble des services ressources et opérationnels ainsi que les unités Sud des Directions assainissement et eau et prévention et gestion des déchets. L'immeuble Jupiter, situé au 11 Boulevard du Mont d'Est, est un bâtiment datant de 2007 et répondant aux exigences récentes en matière de performance énergétique. Ce choix de siège a permis de regrouper les directions et les agents au sein d'un bâtiment à proximité d'une ligne de RER, ce qui favorise l'usage des transports collectifs et peu polluants par une majorité d'agents. Ces locaux ont fait l'objet, en 2020, de travaux de réaménagement permettant une mutualisation des espaces et une optimisation de l'organisation et du fonctionnement des services publics. Les luminaires des circulations ont été remplacés par des LED, moins énergivores et dotées d'une plus longue durée de vie.
- **L'antenne Nord « ECOPOLE »** de Grand Paris Grand Est, située à Clichy-sous-Bois regroupe la Direction de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés, les unités Nord des Directions assainissement et eau et prévention & gestion des déchets, ainsi que la Maison de Justice et du Droit de Clichy-sous-Bois. Il accueille également, régulièrement, des permanences de la Direction des ressources humaines. Ce bâtiment, construit en 2014, est énergétiquement performant, notamment grâce à son système de chaleur et de ventilation double-flux qui permet de renouveler l'air intérieur avec des débits fixés à l'avance. Grâce à un échangeur thermique, les déperditions de chaleur sont diminuées. En 2020, les luminaires des couloirs ont été remplacés par des LED, moins énergivores et à durée de vie plus longue.
- La **nouvelle Maison du Droit** de Grand Paris Grand Est a ouvert ses portes à Noisy-le-Grand, en avril 2019. Les anciens locaux municipaux qu'elle occupe ont fait l'objet d'une opération de rénovation qualitative conduite par la Ville de Noisy-le-Grand.
- **Le Plateau ouvert en mars 2020 :**
Grand Paris Grand Est a ouvert, début 2020, le Plateau, **un espace de coworking et d'incubation**. D'une surface de 740 m², ce lieu dédié à la promotion de l'entrepreneuriat est hébergé dans un bâtiment passif à haute qualité environnementale situé à Montfermeil. **Bâtiment à énergie positive labellisé** et soutenu financièrement par l'ADEME et le FEDER, ce petit immeuble mixte est une construction innovante aux besoins réduits en énergie : bétons optimisés permettant de conserver une forte inertie, recours à des matériaux bio-sourcés, végétalisation, ventilation à prise d'air centralisée permettant de bénéficier des puits géothermiques hydrauliques, filtration de l'air extérieur de très haute qualité préservant l'air intérieur des épisodes récurrents de

pollution, eau chaude centralisée à boucle économique pour production par pompe à chaleur sur sonde géothermique, réutilisation des eaux de pluie.

- **La pépinière d'entreprises « Espace 22 » (Rosny-sous-Bois)** : l'Espace 22 propose un cadre de travail valorisant, des services sur mesure, un appui au développement personnalisé pour les jeunes entrepreneurs.
- **La Maison des services publics (Montfermeil)**, installée au rez-de chaussée d'un bâtiment construit en 2010. Dans ce bâtiment également, en 2020, les luminaires ont été remplacés par des LED.
- **La Maison de l'Habitat (Montfermeil)**, installée au rez-de-chaussée d'un bâtiment datant de 2010, qui accueille également le Point d'Accueil à la Création d'entreprise ;
- **Six déchèteries, un patrimoine en cours de réhabilitation.** Dans le cadre d'un programme global d'amélioration des déchèteries, il a été décidé de remplacer la majorité des bâtiments modulaires, vétustes, par des modules neufs, offrant une meilleure isolation thermique, limitant ainsi les déperditions de chaleur et assurant un meilleur confort thermique aux agents. Ce programme d'amélioration, qui a concerné en 2020 3 déchèteries, se poursuivra en 2021 sur 2 autres déchèteries.
- **Création de la nouvelle déchèterie de Neuilly-sur-Marne.** Ce nouvel équipement aura pour objectifs de :
 - o Favoriser le recyclage et la valorisation de la matière, dans des conditions techniques et économiques innovantes
 - o Limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire
 - o Limiter les tonnages pris en charge lors de la collecte classique des ordures ménagères
 - o Redonner une seconde vie aux déchets grâce à un espace réemploi : le réemploi et la réutilisation seront privilégiés pour chaque déchet avant la solution ultime de l'élimination. L'espace réemploi remplira les quatre fonctions suivantes : la collecte, la valorisation, la vente, la sensibilisation.

La mise en service de ce nouveau site est prévue pour le premier trimestre 2021.

2) Vers une flotte automobile 100% verte

La flotte automobile de l'EPT est constituée de :

- 11 véhicules légers électriques.
- 5 petits utilitaires électriques.
- 12 véhicules légers thermiques.
- 10 petits utilitaires thermiques (dont 3 en location)
- 5 véhicules utilitaires < 3,5t (dont 1 en location)
- 4 camions ampliroll aux normes Euro 6.

Pour le développement et le renouvellement de son parc automobile, Grand Paris Grand Est acquiert **systématiquement des véhicules électriques**, dès lors qu'il en existe pour les catégories de véhicules souhaitées. Ainsi, 3 Renault Zoé électriques ont été commandées en vue d'une livraison en début d'année 2021. Elles viennent remplacer 3 véhicules légers thermiques en location. Au 31 décembre 2020, les véhicules alimentés à l'énergie électrique représentaient 42% du parc automobile de l'EPT,

hors poids-lourds et véhicules utilitaires pondéreux. Deux nouvelles bornes de recharge ont été installées dans le parking de l'immeuble Jupiter pour répondre aux besoins liés à l'évolution du parc.

L'impact de cette transformation sur la consommation annuelle de carburant fossile reste encore difficile à appréhender. En effet, la crise sanitaire et la généralisation du télétravail et des réunions à distance ont considérablement réduit les déplacements et il ne serait pas pertinent de comparer l'année 2020 aux précédentes sur ces aspects.

Dans son plan de relance territorial, Grand Paris Grand Est a décidé l'acquisition ou le recours à la location longue durée pour un pool de vélos à assistance électrique. L'objectif est de permettre aux agents d'utiliser des modes de déplacements propres et actifs, favorisant la diminution de l'empreinte environnementale de l'administration et l'amélioration de la santé des agents.

3. Politiques et actions conduites en matière de ressources humaines

1) Une politique de recrutement créatrice d'emplois durables, inclusive et en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Grand Paris Grand Est conduit une **politique de recrutement active** dans un contexte de développement de la structure. Au cours de l'année 2020, Grand Paris Grand Est a poursuivi sa structuration en passant de 215 à 220 agents (dont 197 agents en poste sur des emplois permanents).

Grand Paris Grand Est inscrit au cœur de sa politique de recrutement les principes **d'égalité d'accès aux emplois**. En 2019, 53,6 % des effectifs étaient de sexe masculin. En 2020, l'écart continue de se réduire puisque les hommes représentent 50,7% des effectifs sur postes permanents. Les femmes sont plus nombreuses en catégorie A (66%) et B (60%). Elles sont moins nombreuses dans la filière technique (22,4% contre 77,6% dans la filière administrative). A noter que sur 12 directeurs, la parité est parfaitement respectée (6 femmes/6 hommes).

Grand Paris Grand Est met en place une **politique de recrutement inclusive**. L'EPT compte un emploi aidé au sein de ses effectifs et deux autres sont actuellement en cours de recrutement. En outre, la politique RH prévoit un accompagnement des agents dans le cadre d'une reconversion professionnelle suite à une problématique de santé. Un lien avec le Pôle emploi de Noisy-le-Grand a été établi et la Direction de l'Emploi, de la Formation, de l'Insertion et des équipements territorialisés transmet régulièrement des CV d'administrés qu'elle accompagne.

1) Accompagnement vers la formation et l'évolution de la carrière tout au long de la vie

Les politiques de ressources humaines de Grand Paris Grand Est sont construites sur une dynamique **d'accompagnement au développement des compétences et de formation initiale**. En 2020, GPGE a recruté 9 apprentis. Sur les 9 apprentis actuellement en poste, 8 préparent un diplôme de master et le dernier préparer une licence professionnelle. A cette fin, les maîtres d'apprentissage ont pu bénéficier en 2020 d'une formation adaptée également ouverte aux agents des villes. En 2020, un club des apprentis a été mis en place par la DRH pour permettre aux apprentis d'échanger entre eux.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est accompagne ses agents dans **l'évolution de leur carrière et dans leur formation tout au long de la vie professionnelle**. En 2020, 429 jours de formation ont été suivis et 117 agents, dont 46 hommes et 71 femmes, ont pu en bénéficier. Le plan de formation repose sur une gestion prévisionnelle des compétences et contribue à disposer en permanence des compétences nécessaires à la réalisation des missions et des projets de l'EPT. Cet outil permet de rendre plus efficaces les actions de formation en les programmant et en les priorisant. Enfin, 9 agents ont bénéficié d'une mobilité interne au cours de l'année.

2) Promotion d'un fonctionnement plus sobre et moins émetteur de gaz à effets de serre

Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique, Grand Paris Grand Est encourage les **mobilités bas carbone et peu polluantes** auprès de ses agents. En 2020, 73 agents ont bénéficié d'une participation financière à leur frais de transport en commun (remboursement du pass Navigo à hauteur de 50%). Le parking du siège dispose de 76 places de stationnement, ouvertes uniquement aux personnes dont le temps du trajet domicile-travail en transport en commun est supérieur à 45 minutes.

3) Satisfaction des besoins essentiels et épanouissement personnel pour tous les agents

Les politiques de ressources humaines de Grand Paris Grand Est favorisent également **l'équité entre tous les agents, la satisfaction de leurs besoins essentiels et le bien-être**. Ces derniers sont rémunérés conformément à la réglementation et des grilles de la fonction publique. 9 agents ont bénéficié, en 2020, d'un avancement de grade.

Grand Paris Grand Est permet un **accès à la santé pour l'ensemble de ses agents**. A cette fin, l'EPT a signé une convention avec le Centre de gestion pour bénéficier du service de médecine professionnelle et environ 80 agents ont été convoqués à une visite médicale. La politique de santé au travail a été renforcée en 2020 avec la mise en place d'une convention avec le service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels. Par ailleurs, quatre visites sur site ont été réalisées par le médecin de prévention. Grand Paris Grand Est a en outre signé une convention avec le service handicap du centre de gestion pour bénéficier de leurs accompagnements notamment en matière d'études ergonomiques. Des formations en matière d'hygiène et sécurité permettront de sécuriser les conditions de travail des agents.

Une **politique de restauration** a été mise en place en conventionnant avec deux restaurants d'entreprise ou administratif pour que les agents de Grand Paris Grand Est puissent déjeuner de façon équilibrée à proximité de leur lieu de travail. En complément, les tickets restaurants ont été mis en place pour permettre aux agents ne bénéficiant pas de ces modalités de se restaurer. 35 agents en ont bénéficié en 2020.

Grand Paris Grand Est est adhérent au CNAS, Comité d'entreprise au niveau national qui œuvre pour le bien-être des agents et propose une tarification intéressante pour un accès à la culture, aux activités de loisirs, aux activités sportives, aux voyages, aux activités familiales, etc. GPGE a également mis en place un colis de Noël destiné aux agents composé de produits exclusivement vendus et réalisés sur le territoire de GPGE.

4) Promotion d'une culture managériale commune et participation de tous aux décisions et à la vie de la structure

Grand Paris Grand Est promeut l'appropriation d'une **culture managériale commune** et d'une **cohésion entre les agents de cette nouvelle administration**. Cela passe par l'organisation de moments collectifs pour s'approprier l'institution dont ils sont les parties prenantes :

- L'organisation de rencontres annuelles entre tous les agents ;
- L'ensemble des managers de la collectivité a reçu une formation de 3 jours sur la mobilisation et l'accompagnement d'une équipe.

La journée des agents organisée en janvier 2020 a été une réussite avec la réalisation de films par les directions présentant leurs activités. Au cours de l'année 2020, Grand Paris Grand Est a développé ses outils et actions de communication interne, avec notamment la création d'un site Intranet permettant une meilleure communication et une collaboration en transversalité entre l'ensemble des agents de l'administration. Une réflexion sur la refonte du journal interne est en train d'être menée afin de le rendre plus attractif auprès des collaborateurs.

Enfin, Grand Paris Grand Est promeut la **participation de tous les agents aux décisions collectives**. Les grands projets en matière de ressources humaines font notamment l'objet de groupes de travail afin d'associer les agents aux prises de décision. Ce fut le cas dans le cadre du processus de réalisation de la cotation des postes, outils indispensables à l'application de nouvelles directives de rémunération pour les agents publics fixées par le RIFSEEP : plus de 20 agents, représentant chaque service ont été associés à cette réflexion.

4. Une politique d'achat et de commande publique favorisant la transition écologique et l'insertion

Grand Paris Grand Est actionne le levier de la commande publique pour **favoriser le développement durable et l'accès à l'emploi pour tous**. L'EPT a mis en place les principes d'une politique d'achat équitable et écoresponsable dans le cadre de son nouveau guide interne en matière de commande publique. Ainsi, en fonction des procédures de passation et de la nature du marché, l'EPT encourage **l'intégration de caractéristiques d'ordre environnemental et social**, que ce soit dans les spécifications techniques, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution du marché public.

En 2020, **13 marchés ou lots** ont donné lieu à un critère « développement durable ». Une attention particulière a été portée sur les marchés appartenant à la catégorie « services » avec une généralisation du recours au critère « développement durable » sur les procédures formalisées.

A titre d'exemple, l'EPT a choisi de tenir compte des mesures prises en faveur du développement durable dans les propositions techniques des soumissionnaires lors de l'attribution de marchés portant sur la réalisation du schéma directeur d'assainissement ou la réalisation d'enquêtes de conformité dans le domaine de l'assainissement. De même, des exigences en matière de performance environnementale ont été inscrites dans le cadre de la passation du marché portant sur les prestations nettoyage des locaux de l'EPT : il a été demandé aux prestataires de privilégier l'utilisation de produits écolabellisés respectueux de l'environnement.

Enfin, le lancement d'un marché portant sur les besoins en prestations de traiteur a été l'occasion de réunir un groupe de travail spécifique afin d'optimiser l'intégration d'exigences environnementales et sociales et des préoccupations sanitaires fortes. De la définition du besoin aux critères de jugement des offres, l'appel d'offres exprime une forte préférence pour des produits sains, sans perturbateurs endocriniens, fabriqués à partir de denrées issues de l'agriculture biologique, un approvisionnement en circuit court et de proximité. Les fournisseurs engagés dans une démarche écoresponsable de diminution des emballages, de recyclage et valorisation des déchets, de lutte contre le gaspillage alimentaire et ayant recours à une logistique de transport optimisée et peu polluante seront également

favorisés. L'un des lots de ce marché a été réservé aux structures de l'insertion par l'activité économique.

L'insertion par l'activité économique est en effet l'un des leviers importants de l'EPT pour combattre l'exclusion et promouvoir l'accès à l'emploi des habitants qui en sont les plus éloignés. Grand Paris Grand Est veille, chaque fois que cela s'avère possible, à inclure dans les différents marchés une clause contractuelle qui oblige les titulaires à réaliser une **action d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi** de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Ainsi, par l'inscription de clauses sociales dans les marchés publics dans ses différents domaines d'intervention, Grand Paris Grand Est a permis la réalisation de 23 863 heures d'insertion entre janvier et novembre 2020 :

- Projets d'assainissement : 6 marchés conclus pour 7 877,8 heures d'insertion
- Gestion et prévention des déchets : 4 marchés conclus pour 15 086 heures d'insertion
- Patrimoine et moyens généraux : 2 marchés dont 1 marché réservé, permettant 3 501 heures d'insertion
- Aménagement et urbanisme : 1 marché pour 543 heures effectuées en 2020.

Grand Paris Grand Est privilégie également les achats à fort impact social en réservant des marchés à des structures d'insertion par l'activité économique. Ainsi, en 2020 :

- Un marché réservé à été conclu pour l'entretien des locaux
- Un lot réservé dans le cadre du marché de prestations traiteur lancé en fin d'année 2020

Au travers de la commande publique, Grand Paris Grand Est encourage la formation des publics en insertion dès que cela est possible. 700 heures de formation ont été réalisées pour cette année. L'EPT a également financé et organisé le diagnostic linguistique d'une douzaine de salariés, afin de mettre en place une formation linguistique sur le lieu de travail.

Le service coordination des clauses sociales de Grand Paris Grand Est encourage les acteurs économiques et potentiels candidats aux marchés à développer des actions d'insertion par l'activité économique. Ainsi, les services de l'EPT sensibilisent les entreprises en les informant des opportunités offertes par ces marchés, en les informant des liens possibles entre insertion professionnelle et développement durable, en les mettant en lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique du territoire, et en développant une ingénierie facilitant l'intégration de clauses sociales dans tout type de marchés.

Si la crise sanitaire a eu pour conséquences de suspendre certains chantiers et de retarder la mise en œuvre des clauses d'insertion de certains marchés, les bénéficiaires de l'insertion ont continué à être accompagnés et les chiffres de l'insertion par l'activité économique établissent une augmentation d'environ 46% du nombre d'heures réalisées.

5. Des systèmes d'information et une communication pour un service public écoresponsable et accessible à tous

Afin de **maîtriser ses consommations énergétiques**, Grand Paris Grand Est utilise une solution logicielle permettant d'optimiser la consommation des fluides dans les différents bâtiments gérés par la collectivité. Par ailleurs, l'EPT veille à ce que son infrastructure numérique soit hébergée dans des centres de données respectueux des normes internationales en matière d'environnement et de consommation énergétique. Le choix opéré par la Direction des systèmes d'information est de privilégier cette option mutualisée plutôt que la création de data centers propres à la collectivité et difficiles à optimiser. En 2020, l'EPT a investi dans des logiciels permettant d'optimiser le travail collaboratif : création d'un Intranet et d'une GED permettant le partage de fichiers. Une action de sensibilisation sera menée en 2021 auprès des agents afin de les inciter à des pratiques moins génératrices d'échanges de données et donc moins énergivores (partage de fichiers plutôt qu'envois ou téléchargements multiples, par exemple).

Pour limiter les déplacements de ses agents et réduire son empreinte carbone, Grand Paris Grand Est a **poursuivi et étendu à la quasi-totalité de ses agents la possibilité du recours au télétravail**, rendu nécessaire pour la continuité du service public durant cette année de crise sanitaire. Afin de permettre le télétravail dans de bonnes conditions, 70 agents sont aujourd'hui équipés d'un ordinateur portable et d'un accès VPN permettant l'accès à distance à toutes les ressources dématérialisées de l'EPT.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est s'inscrit dans une démarche **d'économie circulaire et veille au réemploi de son matériel informatique obsolète**. Afin d'agrandir sa flotte d'ordinateurs portables et de permettre à tous les agents dont les missions sont réalisables à distance de télétravailler, Grand Paris Grand Est a fait l'acquisition de 40 ordinateurs reconditionnés par deux acteurs de l'économie sociale et solidaire favorisant l'insertion : Travailler et Apprendre Ensemble (association noiséenne appartenant au mouvement ATD Quart Monde) et Ecodair. Depuis 2019, une convention de partenariat a été signée avec l'association ADFSAP pour la récupération et la revalorisation de l'ensemble du matériel informatique obsolète de l'EPT. Le matériel récupéré auprès de Grand Paris Grand Est est ensuite utilisé par l'association pour faciliter l'insertion par le numérique. Une convention a également été signée avec l'entreprise CONIBI pour le recyclage de ses cartouches d'encre et des toners vides de l'EPT.

L'EPT privilégie la dématérialisation pour la transmission des informations et le fonctionnement interne de la collectivité. Aujourd'hui, l'envoi des convocations et des dossiers des instances délibératives, les procédures de marchés publics, les circuits de création, de validation et de signature des bons de commande, l'envoi et le partage du budget de la collectivité se font par voie dématérialisée grâce à des solutions numériques adaptées. Le nouveau logiciel de gestion des finances et des ressources humaines a été mis en œuvre avec succès sur 4 autres collectivités territoriales dans le cadre d'un groupement de commandes, ce qui permet d'aller plus loin dans l'harmonisation et la dématérialisation des procédures. En 2020, l'EPT a déployé un logiciel permettant la préparation des actes et d'organisation des assemblées délibérantes par voie dématérialisée.

Grand Paris Grand Est a à cœur de développer des procédures facilitant les **interactions à distance entre l'administration territoriale et ses usagers**. En 2020, l'EPT a poursuivi ses actions visant à améliorer la prise en charge des demandes des usagers. L'EPT a mis en place des téléservices dans le cadre de la gestion des relations avec les usagers de la compétence prévention et gestion des

ordures ménagères. Les habitants du territoire peuvent dorénavant effectuer en ligne la commande de leurs bacs à ordures et de tri sélectif. Plus de 6 500 demandes ont été effectuées en 2020. De plus, le prestataire chargé de la distribution des bacs est directement connecté à l'outil ce qui lui permet une démarche totalement dématérialisée.

Créé en 2019, le site Internet de Grand Paris Grand Est héberge de nombreux outils en ligne facilitant l'accès de tous les usagers et habitants du territoire au service public :

- **Territoire Réemploi**, une plateforme de dons et d'échanges d'objets entre les habitants du territoire et **Déchets mode d'emploi**, une carte dynamique permettant aux usagers de connaître en quelques clics les jours de collectes et de géolocaliser les points d'apports volontaires les plus proches de leurs domiciles.
- **CLIC Info Déchet** : cette nouvelle carte interactive lancée en 2020 permet à l'utilisateur de géolocaliser le point d'apport volontaire de déchets à recycler (verre, papier, etc.) le plus proche de son lieu de résidence ou de sa position sur le territoire ainsi que la date de levée de bacs.
- Enfin, afin de faciliter la délivrance de **certificats de conformité d'assainissement** lors d'une vente immobilière, GPGE a créé une carte interactive permettant aux usagers de connaître leur secteur du réseau d'assainissement. La mise en ligne de ce nouvel outil est prévue courant 2021.

Grand Paris Grand Est souhaite être au plus proche et accessible aux citoyens, habitants, partenaires, notamment par sa présence sur les réseaux sociaux :

- Une page LinkedIn a été créée en 2019
- Une page Facebook a été créée fin septembre 2020

Enfin, des kits de communication sont très régulièrement envoyés aux 14 villes via leurs directions de la communication afin qu'elles constituent un relai des informations de Grand Paris Grand Est auprès des habitants.

PARTIE 2

Les politiques publiques de Grand Paris Grand Est

1. Politiques et actions de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1) Elaboration du Plan Climat Air Energie territorial

Le PCAEt est un document cadre stratégique et opérationnel qui vise à **réduire l'empreinte carbone** du Territoire, des Villes et de l'ensemble des acteurs locaux, **diminuer les consommations énergétiques**, promouvoir les **énergies renouvelables**, **améliorer la qualité de l'air** et augmenter la résilience du territoire aux effets du changement climatique.

L'EPT souhaite se donner l'ambition de **placer l'humain au cœur de la démarche d'élaboration** de sa stratégie de transition écologique et énergétique en inscrivant les enjeux d'interactions entre santé et environnement au cœur de son Plan Climat. Grand Paris Grand Est décline l'objectif d'amélioration de la santé et de lutte contre les inégalités sociales de santé dans l'ensemble des actions de son Plan Climat. GPGE est soutenu par l'ARS et l'ADEME dans cette démarche innovante et vertueuse.

Le **diagnostic du PCAEt**, livré en février 2020 a permis d'améliorer la connaissance du territoire en termes de **qualité de l'air et d'émissions de carbone** ainsi que leurs **incidences sur la santé des habitants**. Les principaux potentiels de développement d'énergies renouvelables sur le territoire sont la géothermie et le solaire thermique et photovoltaïque. Il a été mis en avant que le territoire et ses habitants sont particulièrement vulnérables aux risques de canicule, intensifiés par l'effet de chaleur urbain, et d'inondations, phénomènes dont la fréquence et l'importance augmenteront avec le réchauffement climatique.

Le diagnostic a également permis d'identifier **les deux postes les plus importants de consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre et de pollutions atmosphériques : le bâti résidentiel (qui représente 57% des consommations énergétiques, 45% des émissions de CO2, premier émetteur de particules fines) et le transport routier (20% des consommations énergétiques, 29% des émissions de CO2 et 1^{er} émetteur d'oxydes d'azote)**. L'amélioration de la performance énergétique du bâti, notamment résidentiel, le développement des transports en commun et des mobilités douces et la promotion d'un urbanisme à neutralité carbone, respectueux de l'environnement et favorable à la santé constituent donc des leviers incontournables à actionner. Par ailleurs, l'empreinte carbone des habitants de Grand Paris Grand Est est majoritairement issue de leurs **déplacements** et de leur **alimentation** (production, transport, traitement des déchets). Ces différents secteurs devront donc faire l'objet d'une attention particulière.

Sur la base de ces conclusions, l'EPT a construit un **plan d'actions structuré autour de 6 axes** avec pour **objectif transversal l'amélioration de la santé des habitants** :

- Construire un territoire sain, vert et anticipant le changement climatique
- Offrir des logements sains à haute performance énergétique et accessibles
- Développer les mobilités propres et actives
- Promouvoir une consommation saine, durable et locale
- Impliquer les entreprises dans la transition écologique
- Agir en collectivités éco-exemplaires

GPGE est soutenu par l'ARS et l'ADEME pour **sa démarche innovante d'intégration de la santé** dans son PCAET. Ce plan d'actions a été bâti en **concertation étroite avec l'ensemble des acteurs** du territoire : l'ensemble des élus et services de l'EPT, les 14 Villes du territoire, les partenaires institutionnels :

- Des entretiens ont été réalisés avec chacun des Maires du territoire afin de mieux connaître l'intégration de l'écologie dans leur vision des politiques municipales et d'identifier des actions à mettre en œuvre afin d'atteindre leurs objectifs communs ;
- Le Club Climat Air Energie : composé d'un référent issu de l'administration de chaque commune, ce groupe de travail, réuni 12 fois en 2020, a pour vocation d'associer pleinement chaque ville à l'élaboration du PCAET afin de faire émerger des projets à mener de manière convergente à l'échelle du territoire ou d'un groupe de communes et articulant les compétences de l'EPT et des Villes.
- Des collaborations ont été mises en place entre la cheffe de projet PCAET et plusieurs partenaires institutionnels ou experts pouvant contribuer et soutenir le plan d'actions du PCAET : l'ARS, l'ADEME, les Directions régionales de l'Etat, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis, la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'ALEC MVE, le Collectif Vélo Ile-de-France, le CAUE 93, Ekopolis, etc.

Les acteurs locaux, associations, entreprises, collectifs citoyens ont été également impliqués dans l'élaboration de ce plan d'actions à l'occasion du deuxième **forum de concertation** dématérialisé du PCAET, qui a rassemblé les 1^{er} et 8 décembre 2020 plus d'une centaine de participants.

Ce travail sera poursuivi en 2021 afin de conduire le projet de PCAET à son adoption par le Conseil de territoire et par les 14 villes du territoire, prévue avant l'été 2021. Après cette étape, le PCAET sera soumis à l'approbation de la Métropole du Grand Paris et de l'Autorité environnementale pour sa validation définitive. Sa mise en œuvre effective est prévue à l'horizon du second semestre 2021.

2) Développement des transports communs et de l'écomobilité

En tant que territoire de Petite Couronne, Grand Paris Grand Est souffre encore du manque de moyens consacrés au développement de l'offre de transports. L'EPT porte de grandes ambitions en matière de développement territorial qui se traduiront dans les années à venir par la mise en œuvre de projets majeurs dans le domaine économique, résidentiel, social ou culturel. Le maillage du territoire par une offre de transport intermodale, complète et adaptée aux besoins (bus urbain, bus à haut niveau de service, métro, mobilités propres et actives, free-floating, services de location, etc.) sera nécessaire pour conforter ces réussites et conditionnera ce développement.

La compétence de Grand Paris Grand Est en matière de mobilité, telle que définie par le Conseil de territoire le 17 octobre 2017, comprend les actions suivantes :

- études de mobilité et de transports portant sur plusieurs communes ;
- élaboration d'un plan local de déplacements ;
- promotion et suivi des grands projets de transports ;
- location de véhicules électriques en libre-service, location de vélos en libre-service.

Le rôle de Grand Paris Grand Est est ainsi de promouvoir et de coordonner et mener des actions indispensables à la mise en place de projets de transports en commun en lien avec les institutions organisatrices des transports (villes, Ile-de-France Mobilités, opérateurs de transports, Conseils

départementaux, aménageurs et gestionnaires de voiries). L'objectif est de favoriser la mobilité des habitants et l'utilisation des transports en commun, sur un territoire où l'utilisation de véhicules individuels et polluants est majoritaire. Grand Paris Grand Est doit jouer un rôle de relai des besoins et attentes du territoire et de ses usagers en termes de mobilité. Les projets et problématiques sont à travailler avec les partenaires institutionnels et les décideurs qui doivent systématiquement être associés aux études et réflexions engagées par le Territoire et les Villes.

Dans ce cadre, Grand Paris Grand Est intervient et suit plusieurs grands projets actuellement en cours :

- **Mise en concurrence des réseaux de bus** : Grand Paris Grand Est a été sollicité en 2020 pour transmettre les données territoriales et les besoins d'évolutions du réseau de bus à Ile-De-France Mobilités qui lancera en 2022 une mise en concurrence des réseaux de bus qui concerne le territoire. Ces données permettront aux futurs candidats de proposer une offre cohérente et répondant aux besoins du territoire. La mise en concurrence sera suivie par GPGE en 2021 pour :
 - o S'assurer auprès d'Ile-de-France Mobilités des propositions d'amélioration du service
 - o S'assurer que le dossier de consultation prend bien en compte les besoins remontés par le territoire
 - o Préparer l'accompagnement local du futur opérateur.

- **Grand Paris Express** : Grand Paris Grand Est est un interlocuteur privilégié de la Société du Grand Paris dans le déploiement du Grand Paris Express qui desservira le territoire par trois lignes : 15 Est, 15 Sud et 16 :
 - o La première pose de voie à la gare de Noisy-Champs (ligne 15 Sud), dont la mise en service est prévue pour 2025, a eu lieu en février 2020
 - o La gare de Rosny-Bois-Perrier (ligne 15 Est), dont la mise en service est prévue pour 2030
 - o Concernant la gare de Clichy-Montfermeil (ligne 16), la mise en service du tronçon Aulnay-Clichy-Montfermeil est prévue pour 2025 et celle du tronçon Clichy-Montfermeil-Noisy-Champs est prévue pour 2028. En 2019 et 2020, un important travail de réflexion a été conduit sur **l'organisation des espaces autour du pôle de la future gare du Grand Paris Express de Clichy-sous-Bois / Montfermeil afin de faciliter l'intermodalité**. Il s'agit d'éviter au maximum le rabattement en voiture en incitant, grâce à des correspondances aisées, l'utilisation des transports en commun ou des circulations douces. Les scénarios d'aménagement du pôle gare de Clichy-Montfermeil doivent être consolidés au cours de l'année 2021.

- **Le bus T Zen 3** circulera sur une voie dédiée en site propre entre Porte de Pantin à Paris (75) et Gargan aux Pavillons-sous-Bois (93). Il sera principalement inséré sur l'ex-RN3 et permettra de renforcer l'offre de transport existante sur le territoire. Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis est le maître d'ouvrage du projet. Le T-ZEN 3 doit être mis en service en 2025 jusqu'aux Pavillons-sous-Bois. En 2020, des échanges se sont tenus entre le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et le bloc communal, dont Grand Paris Grand Est fait partie, pour instruire la réalisation de la première tranche des travaux et leurs modalités de financement. Ces échanges doivent se poursuivre en 2021.

- **Prolongement de la ligne du métro 11** : Grand Paris Grand Est a participé, en 2020, aux comités permanents de la gare de Rosny-sous-Bois dont le raccordement à la ligne 11 est prévue pour 2023. En outre, Grand Paris Grand Est et les villes de son Territoire sont restés mobilisés en 2020 auprès des acteurs institutionnels pour que le prolongement du métro

Ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs soit réalisé dans un calendrier optimal pour répondre aux attentes fortes des habitants et usagers des transports en commun. Le prolongement de la ligne de métro 11 à Noisy-Champs est indispensable pour le territoire de Grand Paris Grand Est au regard de plusieurs critères fondamentaux : l'amélioration des conditions de transport pour ses habitants, le désengorgement des lignes RER et de bus, la contribution à la transition énergétique par le report modal, l'accompagnement du développement urbain et économique du territoire et assurer des connexions performantes avec les pôles majeurs. A ce jour, il n'y a pas encore de calendrier prévisionnel de travaux ou de mise œuvre. En effet, Ile-de-France Mobilités a soumis les conclusions des premières études du projet de prolongement de la ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs à l'avis du Commissaire général à l'investissement (CGI), qui est chargé de veiller, sous l'autorité du Premier ministre, à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat. Dans ce cadre, Grand Paris Grand Est a notamment interpellé le Préfet de la Région Ile-de-France en novembre 2020 pour que les études relatives à ce prolongement soient reprises au plus vite afin que sa réalisation soit effective pour une inscription au prochain Contrat de Plan Etat-Région.

- **Le bus des Bords de Marne** doit circuler sur l'ex-RN34 entre Val de Fontenay et Chelles. C'est un projet de transport structurant pour le territoire qui traverse quatre communes : Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gagny et Gournay-sur-Marne. L'horizon de mise en œuvre du projet est 2029. Dans le cadre de ce projet, Grand Paris Grand Est a lancé en 2020 une étude afin de faire valoir des objectifs d'aménagement des espaces publics aux côtés du volet transport. Cette étude doit être finalisée en septembre 2021 et s'inscrit en complémentarité des études de Schéma de Principe qui seront lancées par Ile-de-France Mobilités en 2021.
- Le Tramway T4 : Depuis le 31 août 2020, la prolongation du tramway T4 jusqu'à l'Hôpital de Montfermeil est en service. Cette nouvelle section a été inaugurée le 5 septembre 2020. Elle permet aux habitants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil de se rendre directement aux gares RER de Bondy et d'Aulnay-sous-Bois. Cette évolution s'est accompagnée d'une restructuration des lignes de bus du secteur. Un retour d'expérience sur cette restructuration (exploitation, fréquentation...) doit être mené par Ile-de-France Mobilités au 1^{er} trimestre 2021. Depuis décembre 2020, la fréquence du tramway T4 est de 7 minutes en heure de pointe. Néanmoins, des difficultés demeurent et devront faire l'objet en 2021 d'une attention particulière de Grand Paris Grand Est et des villes concernés pour que celles-ci soient résolues par l'opérateur de transport (SNCF) et Ile-de-France Mobilités.. En outre, le projet de prolongement du tramway T4 doit se poursuivre dans les années à venir avec la création de nouvelles stations dans le centre-ville de Montfermeil qui formeront une boucle avec le prolongement existant. Ile-de-France Mobilités doit lancer les études correspondantes pour des premiers résultats en 2021.

Dans le cadre du Plan de relance territorial, Grand Paris Grand Est a lancé en décembre 2020 une étude relative à l'opportunité de réaliser des jonctions de pistes cyclables intercommunales. La consolidation des données territoriales liées aux aménagements vélos est également traitée dans cette étude. Cette étude sera une première étape dans le développement des mobilités cyclables et l'optimisation des offres de mobilités sur le territoire et précèdera, en 2021, le lancement de deux études structurantes : le Schéma cyclable intercommunal et le Plan local de mobilité.

3) Un urbanisme innovant et anticipant les effets du changement climatique

Au travers de ses compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, Grand Paris Grand Est détient des leviers majeurs pour **diminuer les consommations énergétiques et l'empreinte carbone** du territoire et construire **un cadre de vie mieux adapté aux effets déjà constatés et à venir du changement climatique**.

Grand Paris Grand Est est engagé dans l'élaboration du **Plan local d'urbanisme intercommunal**. Il a ainsi la possibilité d'intégrer dans la planification urbaine des **réglementations prescriptives en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air**, en agissant par exemple sur la morphologie urbaine, sur le développement des mobilités douces, en incitant le recours à des méthodes de construction ou de chauffage moins polluantes. L'urbanisme réglementaire peut également faire **levier sur la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, en luttant contre l'imperméabilisation des sols**, en préservant la **trame verte et bleue** ou encore en prescrivant un **zonage pluvial** et des dispositifs de **récupération des eaux de pluies à la source** dans les projets d'aménagement.

D'autre part, l'EPT intègre dans les **projets d'aménagement** qui lui sont transférés des **objectifs environnementaux ambitieux afin de prévenir les effets du réchauffement climatique**, de construire une **ville à incidence négative moindre sur son environnement** et d'obtenir différents labels.

Grand Paris Grand Est poursuit par ailleurs des études visant à préfigurer des opérations ayant un niveau d'innovation écologique avancé. Au cours d'études exploratoires engagées à Rosny-sous-Bois sur le secteur Grand Pré en 2019 et 2020, l'EPT a élaboré les principes du concept d'Urbanisme d'Anticipation environnementale. Celui-ci repose en particulier sur l'idée qu'une programmation écologique doit précéder toute programmation urbaine.

Ces principes ont été déclinés au travers de plusieurs études démarrées en 2020 et toujours en cours, sur le Centre-Ville élargi à Montfermeil, le devenir des emprises A 103, l'étude du Plan Guide sur la Ville de Gagny.

4) Une politique de gestion de l'eau pluviale adaptée au changement climatique

Compétent en matière de politiques d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, Grand Paris Grand Est incite les maîtres d'ouvrages à mettre en œuvre des **techniques de récupération des eaux de pluie à la parcelle** ou favorisant **l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, l'absorption et l'évapotranspiration grâce à la réintroduction d'espaces de pleine terre, et la végétalisation**, plutôt que le raccordement au réseau d'assainissement. L'une des orientations du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), que l'EPT s'engage à respecter, est de gérer les 8 premiers millimètres des pluies à la source afin de recharger les nappes phréatiques, éviter les inondations et les pollutions de l'eau et contribuer au rafraîchissement urbain. Par ailleurs, en 2019, l'EPT a signé la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau et s'engage ainsi à mettre en œuvre les recommandations qui concernent son territoire.

La Direction de l'assainissement et de l'eau conduit des **actions de sensibilisation des usagers**, mais aussi des **Villes** et des différentes directions opérationnelles de l'EPT encourageant la gestion des eaux pluviales à la source par la promotion des noues, ou de techniques de récupération des eaux à la parcelle, dans le cadre des opérations d'aménagement, par exemple.

En 2020, la Direction de l'assainissement et de l'eau a **préfiguré l'élaboration du Schéma directeur de l'assainissement** avec son assistance à maîtrise d'ouvrage. Le lancement du Schéma directeur est prévu au premier trimestre 2021. Ce document comprendra également la réalisation de zonages pluvial et d'assainissement.

Enfin, Grand Paris Grand Est, souhaite **faire de l'eau**, très présente sur son territoire, **une ressource plutôt qu'une contrainte**. L'EPT souhaite faire de ses cours d'eau des **lieux agréables de rafraîchissement urbain, de loisirs, et de pratiques sportives**. Grand Paris Grand Est est membre du **Comité de pilotage francilien pour la baignade en Marne et en Seine à horizon 2024**. Le Territoire s'est ainsi engagé, lors du Conseil de Territoire du 25 janvier 2019, à signer, aux côtés d'autres partenaires franciliens, le protocole d'engagement sur le plan d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau de la Marne afin d'y permettre la baignade.

5) Lutte contre la précarité énergétique de l'habitat privé et social

Avec le transfert de la compétence en matière d'habitat en 2019, plusieurs dispositifs d'accompagnement de copropriétés fragiles, cofinancés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), précédemment pilotés par les communes, sont passés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPT : 2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en copropriété dégradée (OPAH-CD), 3 Programmes Opérationnels Préventifs d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) et une étude pré-opérationnelle dans le diffus – pavillonnaire et petites copropriétés. Ce sont une trentaine de copropriétés qui sont suivies dans le cadre de ces dispositifs, soit près de 3000 logements. Dans le cadre du plan de relance territorial voté par le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est en septembre 2020, un fonds territorial visant à financer la réhabilitation de l'habitat privé a été créé en décembre. De premières actions de soutien à la rénovation énergétique de copropriétés sous dispositifs conventionnés avec l'ANAH ont pu ainsi être validées.

Grand Paris Grand Est anime la **diffusion de bonnes pratiques entre les villes et la construction de projets à l'échelle territoriale en matière d'habitat**. Piloté depuis fin 2017 par l'EPT, le « **Club habitat** » réunit mensuellement les référents habitat des communes et constitue un espace de réflexion collective sur l'actualité et le partage de bonnes pratiques entre communes. Sur la question de la **sensibilisation et de l'accompagnement à la rénovation énergétique, l'association locale énergie climat (alec) MVE** est venue présenter ses actions. Aujourd'hui, seule la Ville de Rosny-sous-Bois est adhérente et trois communes ont signé des conventions avec l'Alec MVE : Montfermeil, Noisy-le-Grand et Clichy-sous-Bois qui les a rejoint cette année. Il a été proposé en 2020 de permettre à l'ensemble des communes de l'EPT d'accéder à l'expertise et à l'offre de conseil et d'accompagnement dispensée par l'ALEC, via l'espace FAIRE. C'est ainsi qu'une convention entre l'ALEC et l'EPT Grand Paris Grand Est a été approuvée par le Conseil de territoire en décembre 2020. **Action Logement Service** est également intervenu au sein du « Club Habitat » en mars 2020 pour présenter leurs aides et dispositifs, notamment en matière d'amélioration de la performance énergétique ou d'adaptation de logements aux personnes handicapées.

Par ailleurs, l'EPT a conduit, en 2020, la réalisation d'un **diagnostic de l'habitat privé** à l'échelle du territoire. Les thématiques abordées ont été :

- La **constitution du parc** (proportions exactes de copropriétés, horizontales et verticales, et de pavillons), son **fonctionnement** (prix du marché dans chaque ville, origine et destination des acquéreurs et vendeurs), les **niveaux de revenus** des habitants ;
- La **santé du parc de copropriétés** (analyse croisée du registre des copropriétés et de données fiscales) ;

- Le **repérage de phénomènes de dégradation potentielle** (analyse de la division pavillonnaire, croisement des signalements des villes, des données de l'Anah et des bases de données fiscales) ;
- Ciblage de **poches d'habitat nécessitant un accompagnement spécifique à la réhabilitation** (nombre de ménages relevant des critères de l'Anah, type de chauffage, âge du bâti, etc.).

Les premières données cartographiques et statistiques seront livrées en janvier 2021 et les premiers diagnostics sur site débuteront au premier trimestre 2021.

Ce diagnostic constituera ainsi la première étape d'une **connaissance plus fine de l'état du patrimoine bâti privé** sur le territoire pour proposer par la suite l'accompagnement le plus adéquat.

Une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé de Clichy-sous-Bois a également été réalisée, ayant pour but la proposition d'un plan de lutte contre la précarité énergétique sur la commune. Cette étude permettra notamment d'identifier les copropriétés en difficultés à accompagner dans le cadre d'un nouveau dispositif OPAH, celles présentant des signes de fragilité et nécessitant un accompagnement préventif et enfin, de détecter les difficultés du parc pavillonnaire.

Enfin, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Facilaréno lancé par la Métropole du Grand Paris à l'été 2020 sur la rénovation énergétique du pavillonnaire a été l'opportunité de diffuser sur le territoire l'expérimentation initiée par la Ville de Montfermeil **sur le Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP)**. L'ensemble des communes de l'EPT ont ainsi candidaté à l'AMI et se sont engagées dans la démarche qui revêt un sens particulier dans ce secteur de la Métropole : le tissu pavillonnaire de Grand Paris Grand Est représente en effet 13 % du parc des logements individuels de la Métropole du Grand Paris. Deux tiers du parc de maisons individuelles de l'EPT seraient concernées (construites avant 1975, première réglementation thermique).

Les CUS (Conventions d'utilité sociale élaborées par les bailleurs sociaux) en cours de signature permettent d'avoir une visibilité sur les travaux de réhabilitation, notamment énergétique, dans les programmes de logements sociaux du territoire avec la qualification du bâti par étiquette énergétique. Le Plan Stratégique de Patrimoine qui doit être réalisé par chaque bailleur, et sur lequel s'appuient les CUS, comprend également un volet rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments, à défaut de recenser les logements adaptés.

Afin de répondre à l'enjeu d'accompagnement des habitants dans l'appropriation des espaces collectifs ou privés réalisés ou requalifiés dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (PRU du Plateau - convention ANRU signée en 2004, premières résidences livrées en 2008), les élus et bailleurs sociaux présents sur le quartier ont souhaité se doter d'une structure, baptisée « Maison de l'Habitat », au sein de laquelle sont organisées des animations et des actions de sensibilisation des habitants, en lien avec leur nouveau cadre de vie.

La **Maison de l'Habitat**, « outil » de la gestion urbaine de proximité (GUP), accompagne depuis huit ans les habitants dans les transformations du quartier et **l'appropriation de leur cadre de vie, à travers des actions de sensibilisation** – animations pédagogiques, expositions, stages, visites, permanences, ateliers etc. Les actions évoluent selon l'actualité et recouvrent toutes les thématiques suivantes : « Mieux vivre son quartier et sa ville », « Mieux vivre son logement », « Les règles de vie en habitat collectif » et « Les modes d'habiter ». Ainsi la Maison de l'Habitat joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale, la sensibilisation aux **économies d'énergie**, la **prévention des déchets**, **l'embellissement/verdissement** du cadre de vie et l'initiation à la biodiversité. Tous les ans, des ateliers d'apprentissage des éco gestes ou de prévention des déchets sont organisés.

2. Politiques et actions en faveur de la biodiversité, des milieux, des ressources

Le Territoire de Grand Paris Grand Est dispose d'un **maillage important d'espaces naturels**, d'une **trame bleue importante**, d'une **biodiversité riche mais menacée**. Par ailleurs, la densité de **l'urbanisation et l'imperméabilisation** croissante des sols rend le territoire très **vulnérable aux inondations, aux pollutions des sols et des eaux et aux effets d'îlot chaleur urbain qui augmentent les risques sanitaires liés aux épisodes caniculaires**. La protection et la promotion de la ressource en eau, des espaces naturels et de pleine terre, de la biodiversité aérienne, terrestre et aquatique, qui jouent un rôle important dans la séquestration du carbone, dans le rafraîchissement de la ville, et dans la prévention des inondations sont donc des enjeux majeurs de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire.

1) L'intégration de la préservation de la biodiversité dans la planification urbaine : lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Grand Paris Grand Est est engagé dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal depuis juillet 2018. L'un des objectifs du PLUi est d'assurer la transition écologique du territoire, à travers la mise en place d'une application réglementaire d'un concept construit par Grand Paris Grand Est : l'urbanisme d'anticipation environnementale. L'objectif est de concevoir des règles d'urbanisme sur la base de données environnementales projetées sur 2050.

Il s'agira alors d'intégrer dans la planification urbaine des réglementations prescriptives en faveur en particulier du bilan carbone de l'aménagement (superstructures et infrastructures) et du fonctionnement urbain (énergie, déchets...). La qualité de l'air, le développement des mobilités actives seront abordés. L'urbanisme réglementaire sera également mobilisé sur la stratégie de végétalisation pour lutter contre le réchauffement climatique et les effets d'îlot de chaleur urbain. Les sujets de biodiversité et plus globalement de trame verte et bleue seront centraux dans la démarche.

La lutte contre l'imperméabilisation des sols, le « zéro artificialisation nette », en préservant la trame verte et bleue ou encore en prescrivant un zonage pluvial et des dispositifs de récupération des eaux de pluies à la source seront des thématiques abordées.

Au premier semestre 2020, Grand Paris Grand Est a publié un document de synthèse de récolement des PLU communaux.

Les ateliers de diagnostic conduits par l'Atelier Parisien D'urbanisme ont été finalisés. Le dernier atelier consacré au sujet des équipements a eu lieu à Noisy-le-Grand le 29 janvier 2020.

Le rapport de présentation du PLUI (réalisé en régie) et l'Etat Initial de l'environnement (Mission externalisée au bureau d'études Urban Eco) ont été élaborés. Ces documents sont en cours de relecture par les communes. Le rapport de présentation est composé de 3 tomes dont un est consacré à l'état initial de l'environnement et un deuxième est en partie consacré aux potentialités écologiques du territoire.

Une Convention avec l'Institut Paris Région pour un accompagnement de la phase d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI a été établie et les travaux sur l'élaboration du PADD ont démarré avec une première phase de récolement des PADD communaux. L'année 2021 sera consacrée à l'élaboration du PADD du PLUI.

2) Des grands projets d'aménagement préservant les continuités écologiques et la biodiversité

Le territoire dispose d'un maillage important de trame verte, et notamment d'espaces considérés comme des **réservoirs de biodiversité** identifiés par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ou reconnus d'intérêt écologique majeur : la vallée de la Marne, le Parc départemental de la Haute-île, la Forêt de Bondy, le Bois Saint-Martin, la Butte d'Avron, le Plateau d'Avron. Le territoire dispose également d'un réseau important de zones humides et de mares ayant une plus-value importante en matière de biodiversité.

Ces richesses naturelles sont prises en compte dans les nombreux projets d'aménagement qui proposent des mesures ambitieuses de préservation et de restauration des continuités écologiques.

En juin 2019, Grand Paris Grand Est a démarré les travaux relatifs à la première phase du **projet d'aménagement du Parc Nature du Plateau d'Avron** et correspondant aux 2/3 de l'emprise totale du parc. Cet aménagement vise à la fois l'ouverture au public et le confortement des valeurs écologiques du site. L'année 2020 fut une année intense en matière de travaux et d'avancées du projet. Une première partie du parc Nature du Plateau d'Avron pourra être ouverte au public au printemps 2021.

La **préservation de la faune et de la flore et la conservation des milieux** sera rendue possible par la **fermeture au public de certains espaces**. Ainsi, la zone centrale du parc (4,5 ha), remarquable par ses prairies et sa mosaïque de milieux naturels, sera sanctuarisée grâce à la suppression de tous les chemins qui y convergent aujourd'hui. Clôturée par une ganivelle permettant des percées visuelles sur les milieux protégés, cette zone sera entretenue par agro-pâturage. Les zones humides et réseaux de mares seront également fermés au public. Cependant, un système de pontons en bois et de points de vue en hauteur permettra aux **visiteurs de profiter du grand paysage et des milieux naturels sans en impacter le développement**. D'autre part, une fruticée d'1,5 hectares sera plantée sous les lignes à haute tension afin d'en diminuer l'impact visuel et de constituer une réserve alimentaire pour la faune aviaire. L'impact de ce projet sur la biodiversité et les milieux sera évalué sur une période minimale de cinq ans suite à l'ouverture du parc, notamment par l'intervention d'un écologue et par la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

3) Une gestion du réseau d'assainissement visant à lutter contre la pollution des eaux et des sols.

Grand Paris Grand Est intervient également en faveur de la diminution de la pollution des eaux rejetées en milieu naturel par l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement et d'eau, et notamment au travers des actions suivantes :

- **la mise en conformité du réseau d'assainissement** : un nombre important d'opérations d'amélioration de la séparativité des réseaux a été réalisé en 2020 ;
- **la vérification de la conformité** de l'assainissement lors des ventes, rendue obligatoire par le règlement d'assainissement : plus de 3 300 certificats ont ainsi été délivrés en 2020 ;

- la mise en conformité des parcelles privées ;
- le **versement d'aides financières** incitant à la mise en conformité du réseau d'assainissement privé ;
- **l'entretien préventif du réseau** par des inspections télévisées et des curages qui permet d'éviter des débordements et participe au maintien d'un environnement de qualité. En 2020 a notamment été réalisé un relevé des taux d'encrassement des réseaux, permettant de cibler les campagnes de curage et d'améliorer leur performance.
- **la réhabilitation des infrastructures** : plus de 11,5 millions d'euros ont été investis en 2020. Ces travaux permettent la mise en conformité du réseau d'assainissement, sa pérennisation et l'exfiltration d'eaux usées dans le terrain naturel.
- **Le suivi des rejets des eaux usées non domestiques s'est poursuivie.**

Enfin, l'émission d'avis relatifs à l'assainissement pour les permis de construire permet de veiller à favoriser la gestion des eaux pluviales à la source, en vue de diminuer les flux dans les réseaux ainsi que les déversements en milieu naturel.

En conclusion, l'entretien du réseau d'assainissement et de ses branchements, ainsi que la réhabilitation du patrimoine sont des actions qui participent à la lutte contre la pollution des eaux et des sols. La dératisation des réseaux d'assainissement, coordonnée avec celle des bâtiments communaux réalisée par les communes du territoire, a permis par ailleurs de réduire la prolifération des rats, et participe donc à réduire les risques sanitaires.

4) Une meilleure connaissance du territoire

Par ailleurs, l'EPT un des enjeux importants est la connaissance du patrimoine. La constitution d'un système d'information géographique (SIG) et son actualisation ont permis, en 2020, de fiabiliser la représentation et la connaissance du réseau d'assainissement. Ces travaux sont un préalable indispensable aux actions d'amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel.

La connaissance du territoire, de ses milieux et de sa biodiversité est un préalable indispensable à la conduite d'action visant leur préservation et leur enrichissement. La **construction de son système d'information géographique (SIG)** et son actualisation ont permis, en 2020, de fiabiliser la représentation et la connaissance du réseau d'assainissement. Ces travaux sont nécessaires à la conduite d'actions d'amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel.

3. Politiques et actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations et épanouissement de tous les êtres humains

Grand Paris Grand Est agit en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations au travers de plusieurs de ses politiques publiques : **la politique de la ville, le renouvellement urbain**, la mise en œuvre et le suivi des **clauses d'insertion dans les marchés publics, l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion territorialisé** sur les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil et les différents équipements permettant de favoriser l'accès de tous les habitants aux services publics répondant à leurs besoins essentiels (Maison des Services publics, Maisons de la Justice et du Droit, Maison de l'Habitat, ...)

1) Politique de la Ville

L'EPT Grand Paris Grand Est assure la **coordination de la politique de la ville à l'échelle du territoire, en lien étroit avec les communes. Sept villes et onze quartiers** sont concernés par la géographie prioritaire à Grand Paris Grand Est, pour près de **70 000 habitants, soit un habitant sur cinq**. Six contrats de ville ont été signés en 2015 :

- Le contrat de ville intercommunal de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil
- Les cinq contrats de ville relevant de périmètres communaux : Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Villemomble.

En 2019, le protocole d'engagements renforcés et réciproques a été signé par le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le Président de l'EPT, et l'ensemble des Maires concernés. Le PER modifie les piliers « **développement économique et emploi** » des six contrats de ville, et les volets éducatifs des contrats de ville de Rosny-sous-Bois et de Clichy-sous-Bois. Grâce à la mise en place de ce PER, une nouvelle enveloppe budgétaire territoriale a pu être créée afin de financer des projets répondant aux objectifs du protocole d'engagements renforcés et réciproque. Les villes et les associations sont nombreuses à répondre favorablement à cette nouvelle dynamique territoriale, en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

En 2020, la crise sanitaire et le confinement ont eu des conséquences particulièrement graves pour les habitants des quartiers en politique de la ville du territoire, amplifiant considérablement les inégalités sociales et territoriales préexistantes. Les crédits d'urgence 2020 – « Vacances apprenantes », « Quartiers d'été », « Quartiers d'automne » et « Quartiers solidaires » – ont été sollicités pour près de 850 000€, au bénéfice d'une offre d'hyper proximité, au plus près des besoins des populations les plus fragilisées par la crise. Dans le cadre de son plan de relance, Grand Paris Grand Est a voté une enveloppe supplémentaire de 130 000€ en soutien à la dynamique associative au bénéfice des habitants des quartiers en politique de la ville. Outre l'axe économique ou l'accompagnement de la

transition numérique, **des volets sur l'agriculture urbaine, les mobilités douces, et la santé alimentaire ont été proposés**. Quelques exemples de projets :

- la mise à disposition et la formation à l'usage de trottinettes électriques (association Urbanglisse, Clichy/Montfermeil)
- la mise à disposition de matériel aux usagers des ateliers d'autoréparation de vélo (Rosnycyclettes, Rosny-sous-Bois)
- agrandissement du jardin partagé existant dans le quartier en renouvellement urbain à Villemomble (Conseil citoyens des Marnaudes, Fosse aux Bergers, La Sablière de Villemomble) et création d'un verger partagé à Neuilly-sur-Marne (Amicale des locataires de la Sablière de Neuilly-sur-Marne).
- accompagnement diététique, activité physique et parcours de soins pour les personnes en situation d'obésité (La Ronde des Formes, à Clichy-sous-Bois, Montfermeil, et Noisy-le-Grand).

Durant le confinement, les deux structures territoriales dédiées au droit et à la justice ont maintenu la majorité de leurs activités d'accès au droit et d'aide aux victimes, grâce à un accueil téléphonique (partout ailleurs en Seine-Saint-Denis, les MJD étaient fermées). Seules les permanences judiciaires (délégués du Procureur, SPIP) n'ont pas été tenues ainsi que la médiation familiale au sein de la Maison du droit. Le nombre de demandes a été divisé par deux environ pendant le confinement. Les demandes ont été effectuées majoritairement par des femmes.

La question de **l'accès aux droits** a été mise en exergue par la crise sanitaire : les besoins sont partout en augmentation. Ainsi, des permanences supplémentaires en matière de droits des femmes et de la famille, assurées par le CIDFF-93, ont été ciblées et financées par le plan de relance territorial (enveloppe politique de la ville). A Rosny-sous-Bois, le plan de relance a également permis de financer des permanences supplémentaires en droit du travail et du logement, ou encore des permanences pour l'aide aux victimes.

Malgré le confinement, un équipement jeune comme celui de la Maison du droit à Noisy a reçu de nombreux appels et visites en dehors des périodes de confinement. Fin novembre 2020, la Maison du droit avait reçu près de 5000 demandes (avec une majorité de demandes de la part du public féminin, 64%). Des permanences supplémentaires d'avocats seront mises en place en 2021.

Par ailleurs, au travers de sa compétence en matière de **renouvellement urbain et d'habitat**, Grand Paris Grand Est agit sur l'accès au logement. L'EPT co-pilote avec l'Etat la **conférence intercommunale du logement (CIL)**. Cette instance a pour ambition la recherche **d'un équilibre territorial avec de la mixité sociale**, des attributions de logement plus lisibles, transparentes et équitables, et la mise en place d'un droit à l'information pour le public et le demandeur. A l'été 2019, l'EPT a adopté le Document cadre d'orientations (DCO) sur les attributions. L'EPT a animé au second semestre les groupes de travail techniques sur la déclinaison opérationnelle de ces orientations : la **charte de relogement territoriale et la Convention intercommunale d'attributions (CIA)**.

2) Politiques d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sur Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

A Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Grand Paris Grand Est joue un rôle d'interface sur les problématiques **d'emploi, de formation, d'insertion** et d'accompagnement des publics en recherche d'emploi dans leur quotidien. Sa Direction Emploi Formation Insertion développe des projets en vue de renforcer l'emploi et l'insertion, en complémentarité avec les opérateurs existants. L'EPT a mené, en 2019, les actions suivantes :

- **Accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'insertion dans l'emploi** sur Clichy-sous-Bois / Montfermeil, ainsi que l'accompagnement des plus de 25 ans dans leur accès à l'emploi, à la formation, leur orientation professionnelle et le retour à l'emploi, en complémentarité avec Pôle



emploi. Au total, 543 personnes ont été accueillies et accompagnées au cours de l'année 2020. Malgré le contexte particulier lié à la crise sanitaire et notamment dans le cadre du 1^{er} confinement, les conseillers emploi de Grand Paris Grand Est ont maintenu le contact avec des personnes. GPGE a donné à ses bénéficiaires la possibilité d'effectuer des demandes d'aides par voie dématérialisée, cette possibilité étant néanmoins freinée par un accès inégal aux équipements informatiques ou à la maîtrise des outils informatiques. Une douzaine d'ordinateurs et de tablettes ont pu être données à certaines familles. Les outils d'accompagnement ont été adaptés et certaines actions collectives ainsi que des simulations d'entretiens ont pu être réalisées à distance, via visioconférence.

- Dans le cadre de sa **plateforme d'apprentissage linguistique**, Grand Paris Grand Est a permis à 157 personnes de bénéficier des cours de français et à plus de 450 personnes de suivre les ateliers sociolinguistiques. Malgré les confinements successifs, l'apprentissage a continué. Malgré l'impossibilité d'accueillir les apprenants durant les deux confinements, une partie des cours de français et ASL ont été animés à distance. Selon les niveaux, les formatrices, l'équipement des stagiaires, une organisation « plurielle » a été mise en place.

3) La stratégie territoriale d'accompagnement des Jeux Olympiques et paralympiques 2024

La dynamique autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 engagée par Grand Paris Grand Est permet de contribuer aux trois finalités du développement durable suivantes :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations

Seul territoire du Département de Seine-Saint-Denis à ne pas avoir de site olympique, l'enjeu pour Grand Paris Grand Est est que le Territoire et ses Villes, si proches et avec des problématiques urbaines et sociales comparables, parviennent eux aussi à **bénéficier de l'organisation d'un tel événement**, pour leur **développement du territoire** et la **cohésion entre ses habitants**.

En 2019, à travers l'adoption de la nouvelle convention de coopération Paris/Seine-Saint-Denis le 25 juin 2019 et le vote de la Stratégie Territoriale d'Accompagnement des Jeux le 10 décembre 2019, Grand Paris Grand Est a réaffirmé sa volonté de profiter de l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 pour créer une dynamique de coopération avec les Villes afin de bénéficier d'un **effet accélérateur des politiques publiques** et améliorer ainsi **l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants**.

4. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1) Politiques de prévention et de gestion des déchets ménagers

Grand Paris Grand Est exerce depuis 2016 sa compétence en matière de **prévention et gestion des déchets**. Les personnels et les équipements ont été transférés des villes à l'EPT au 1er juillet 2017 (6 déchèteries sont réparties sur le territoire).

Dans une volonté affirmée de **diminuer les quantités de déchets produits** par les ménages et les acteurs publics et d'en réduire la nocivité pour l'environnement, Grand Paris Grand Est conduit une politique de prévention et de gestion des déchets guidée par l'ordre de priorisation suivant :

- 1) **prévention des déchets avec la promotion du compostage**
- 2) **réemploi des déchets**
- 3) **valorisation des déchets**

En 2020, Grand Paris Grand Est a engagé une étude d'optimisation technique et financière de la collecte des déchets ménagers et assimilés pour l'établissement d'un plan stratégique de la compétence déchet. Grand Paris Grand Est souhaite, au travers de cette étude, définir sa politique déchets au regard d'enjeux identifiés, selon des modalités techniques, organisationnelles et financières optimisées. L'étude doit être un véritable outil d'aide à la décision partagé et co-construit pour assurer l'adhésion et la pérennité d'un nouveau service à mettre en œuvre.

La prévention des déchets

En 2020, Grand Paris Grand Est a mis en œuvre des projets importants pour la réduction des ordures ménagères résiduelles. L'EPT a notamment lancé l'expérimentation de la collecte des bio-déchets auprès de 34 établissements scolaires. Cette expérimentation sera poursuivie et étendue à davantage de sites en 2021.

Durant le confinement, une augmentation importante et inédite de production de déchets végétaux a été constatée auprès des habitants qui ont été nombreux à entreprendre des activités de jardinage. Afin d'accompagner les habitants dans la prévention, l'évitement et l'évacuation de ces déchets, Grand Paris Grand Est a diffusé auprès d'eux un guide pratique pour la gestion des déchets végétaux. Enfin, pour diminuer le gisement des déchets papier, Grand Paris Grand Est a créé son propre Stop Pub, aujourd'hui disponible dans toutes les Mairies du Territoire et sur le site Internet de l'EPT.

En 2020, Grand Paris Grand Est a également lancé deux applications numériques innovantes et permettant de faciliter le tri et le réemploi des déchets : Clic Info Déchets, une carte dynamique permettant aux habitants et usagers, de connaître, en quelques clics, les jours de collecte et de géolocaliser les points d'apports volontaires du territoire et Territoire Réemploi, une plateforme de dons et d'échanges entre habitants du territoire.

En 2020, Grand Paris Grand Est a engagé des actions importantes en matière de prévention des déchets et **d'optimisation du recyclage autour de différentes thématiques** : réduction et réemploi

des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, lancement de la collecte et compostage des biodéchets.

La prévention des déchets passe également par l'accompagnement au changement. En 2020, les équipes en charge de l'accompagnement et la sensibilisation des habitants ont réalisé de nombreuses actions auprès des publics scolaires et dans les centres de loisirs. Cette année, 2 629 enfants (106 classes) ont été sensibilisés en milieu scolaire et 656 enfants l'ont été par le biais des 23 interventions réalisées auprès des centres de loisirs. Des actions de sensibilisation ont également été menées :

- Une action de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire au collège Victor Hugo à Noisy-le-Grand
- Une action de sensibilisation au tri des déchets auprès du personnel de l'EHPAD Emile Gérard de Livry-Gargan
- Des ateliers Do It Yourself ont été animés à la Nuit des Idées en partenariat avec la Ville du Raincy à l'Ecole Lafontaine
- 6 stands sur la gestion des déchets ont été animés en pied d'immeuble
- Participations aux manifestations locales : Marché aux Plantes du Raincy, Journée portes ouvertes de la ferme pédagogique de Rosny-sous-Bois

Enfin, l'EPT a poursuivi ses actions de sensibilisation en porte-à-porte sur 9 communes du territoire (Clichy-sous-Bois, Villemomble, Noisy-le-Grand, Livry-Gargan, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance. Au total, 6 815 habitants ont été rencontrés et ont reçu un sac de pré-collecte et un guide de tri.

Réemploi et valorisation des déchets

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent **au prolongement de la durée de vie des objets, limitent la production de déchets et participent à l'économie circulaire**. Grand Paris Grand Est contribue à la **valorisation de différents flux de déchets** (ferraille, bois, carton, déchets végétaux) par l'intermédiaire de ses marchés de traitement. Pour la valorisation des emballages recyclables (papier, carton, verre), des objets encombrants et du contenu bennes tout-venant des déchèteries, Grand Paris Grand Est fait appel au SYCTOM. **En 2020, il a été constaté que le confinement des populations à leur domicile a participé à l'augmentation des tonnages des ordures ménagères prises en charge par le Territoire.**

2) Sobriété de consommation des ressources naturelles

L'EPT s'attache à optimiser la gestion du réseau d'assainissement à l'échelle du territoire, et notamment en adaptant les techniques de curage grâce à une connaissance plus fine des réseaux. Il est ainsi prévu de modifier les pratiques en faveur d'une gestion plus économe en eau et en énergie.

3) Un renouvellement urbain durable

Grand Paris Grand Est suit et accompagne les **nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU)** sur les villes de Neuilly-sur-Marne, Villemomble et Clichy-sous-Bois (hors ORCOD-IN piloté par l'EPFIF). Comme tous les projets de renouvellement urbain, ils visent à réduire les inégalités territoriales, et introduire de la mixité sociale en agissant sur le « pilier urbain » des contrats de ville : intervention sur le bâti – logements, équipements, activités/commerces (réhabilitations, démolitions, constructions neuves) – et l'espace public. Une des particularités du renouvellement urbain à Grand Paris Grand Est est **l'intervention massive sur l'habitat privé dégradé** avec une opération d'intérêt national.

Les projets en sont à une phase de contractualisation : signature de la convention territoriale en mars 2020 et signature de la convention du quartier de Clichy-sous-Bois en avril, élaboration des conventions quartiers de Neuilly-sur-Marne et Villemomble. Deux chargés d'accompagnement social des projets ont été recrutés en 2020 : ils auront pour missions d'animer la concertation des habitants ainsi que les maisons du projet ; ils piloteront également la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) dans les quartiers en renouvellement urbain.

En contribuant à remettre les quartiers concernés dans une nouvelle dynamique globale tant territoriale que sociale, les projets de renouvellement urbain pilotés par Grand Paris Grand Est représentent une opportunité **d'expérimentation et de diffusion des préceptes du développement durable**.

A titre d'exemple, le projet de rénovation urbaine de **Val Coteau, à Neuilly-sur-Marne, s'inscrit dans une ambition environnementale visant à placer le confort et la santé des habitants** au cœur des réflexions en priorisant les axes suivants :

- Favoriser **l'éco-mobilité** au sein du quartier en développant les supports d'une mobilité douce, alternative à l'usage individuel de la voiture, pour permettre la réappropriation de l'espace public par les modes actifs.
- Viser la **sobriété des besoins et une gestion raisonnée des ressources** en confortant le développement d'un quartier ambitieux sur le plan des consommations de ressources aussi bien en matière de sobriété que de valorisation des ressources locales.
- **Renforcer la trame verte locale** en la pensant au sein du quartier comme une réponse aux problématiques de réduction d'îlot de chaleur, de qualité urbaine et paysagère, de maîtrise des ruissellements, d'amélioration de la qualité de l'air, de nature en ville.

A Clichy-sous-Bois, des objectifs convergent vers les finalités du développement durable, en particulier :

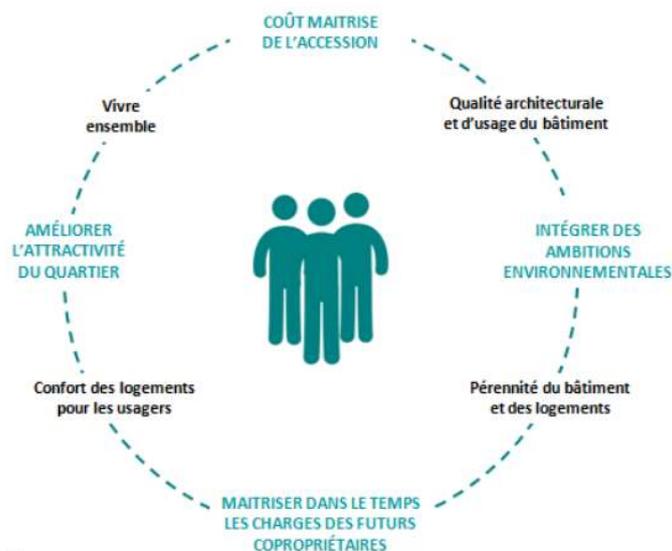
- **L'émergence de la ville-parc, écologique**, valorisant et connectant le patrimoine urbain et le patrimoine naturel exceptionnel du site.
- Des engagements en matière de **préservation de la biodiversité**, des espaces classés ou présentant une faune et une flore remarquables dans l'étude d'impact réalisée en 2017. Ces engagements pourront être mis en œuvre à partir de 2020.
- Des engagements en matière de **cohésion sociale et de solidarité entre les générations** dans les futurs programmes de logements et d'équipements.

- La signature en octobre 2017 de la charte éco-quartier – labellisation niveau 1 engageant la Ville et l’EPFIF dans cette démarche de développement durable.
- **L’objectif d’efficacité énergétique** dans les futurs programmes (par exemple des réhabilitations BBC sur le secteur des Bois du Temple).

Le **Plateau de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (PRU 1^{ère} génération)** poursuit sa transformation spectaculaire avec la mise en service du T4 fin 2019, première étape du désenclavement du quartier avant la livraison de la gare du Grand Paris fin 2024. Site emblématique des copropriétés dégradées dans les années 2000, le projet a permis la construction d’environ 1500 logements sociaux, ce qui constituait une amélioration considérable et, pour les habitants, l’accès à des conditions d’habiter dignes. Au regard du contexte historique local, la diversification de l’habitat par la réintroduction de logements locatifs libres ou de l’accession à la propriété se fait de manière prudente, selon **le concept de « copropriété durable »** développé par Grand Paris Aménagement, concessionnaire du traité de concession d’aménagement de la **ZAC de la Dhuis**, piloté par l’EPT. La “copropriété durable” doit permettre aux habitants **d’accéder à la propriété et de s’y maintenir dans de bonnes conditions à la fois sociales, économiques et environnementales**. Les nouvelles copropriétés doivent ainsi viser un compromis clair entre les capacités des accédants et des ambitions environnementales pour atteindre :

- une **accession maîtrisée** ;
- une maîtrise des charges dans le temps par le biais notamment d’une **conception bioclimatique, d’équipements économes dans le temps, de matériaux pérennes et durables** ;
- Une attractivité nouvelle du territoire au travers d’une **qualité architecturale adaptée aux besoins**.

Il s’agit de mettre en œuvre une démarche de **performance à la fois sociale et environnementale** tout en garantissant une qualité architecturale.



Lancée en 2018, la consultation promoteurs a permis de retenir quatre partenaires avec lesquels les études ont démarré en 2019. La démarche, expérimentale, nécessite :

- une ingénierie renforcée. Un bureau d’étude spécialisé dans le développement durable suivra le projet tout au long du processus jusqu’à un an après la livraison des bâtiments ;
- une coordination renforcée de l’ensemble des intervenants, de la conception à l’exploitation ;
- une commercialisation encadrée ;
- un accompagnement des copropriétés, avec des bilans annuels adressés à l’EPT et à la Ville.

Table des matières

Introduction	3
Définitions préalables	5
1. Les finalités du développement durable	5
2. Le cadre réglementaire du rapport développement durable	5
3. Les compétences de Grand Paris Grand Est	5
PARTIE 1	7
Actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Grand Paris Grand Est	7
1. Grand Paris Grand Est mobilisé dans la gestion de la crise sanitaire	8
2. Gestion du patrimoine	9
1) Un patrimoine immobilier à la recherche de l'efficacité énergétique et connecté aux réseaux de transports publics.....	9
2) Vers une flotte automobile 100% verte.....	10
3. Politiques et actions conduites en matière de ressources humaines	12
1) Une politique de recrutement créatrice d'emplois durables, inclusive et en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.	12
2) Promotion d'un fonctionnement plus sobre et moins émetteur de gaz à effets de serre	13
3) Satisfaction des besoins essentiels et épanouissement personnel pour tous les agents	13
4) Promotion d'une culture managériale commune et participation de tous aux décisions et à la vie de la structure	13
4. Une politique d'achat et de commande publique favorisant la transition écologique et l'insertion	14
5. Des systèmes d'information et une communication pour un service public écoresponsable et accessible à tous	16
Les politiques publiques de	18
Grand Paris Grand Est	18
1. Politiques et actions de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	19
1) Elaboration du Plan Climat Air Energie territorial	19
2) Développement des transports communs et de l'écomobilité	20
3) Un urbanisme innovant et anticipant les effets du changement climatique	23
4) Une politique de gestion de l'eau pluviale adaptée au changement climatique ..	23

5)	Lutte contre la précarité énergétique de l’habitat privé et social.....	24
2.	Politiques et actions en faveur de la biodiversité, des milieux, des ressources	26
1)	L'intégration de la préservation de la biodiversité dans la planification urbaine : lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	26
2)	Des grands projets d'aménagement préservant les continuités écologiques et la biodiversité.....	27
3)	Une gestion du réseau d’assainissement visant à lutter contre la pollution des eaux et des sols.	27
4)	Une meilleure connaissance du territoire	28
3.	Politiques et actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations et épanouissement de tous les êtres humains	29
1)	Politique de la Ville	29
2)	Politiques d’accompagnement vers l’emploi et l’insertion sur Clichy-sous-Bois et Montfermeil.	30
3)	La stratégie territoriale d’accompagnement des Jeux Olympiques et paralympiques 2024	31
4.	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	32
1)	Politiques de prévention et de gestion des déchets ménagers.....	32
2)	Sobriété de consommation des ressources naturelles.....	33
3)	Un renouvellement urbain durable	34



Grand Paris Grand Est
11, boulevard du Mont d'Est
93 160 Noisy-le-Grand
01 41 70 39 10



Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20210209-CT2021-02-09-02-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021